



Aux organismes cantonaux responsables du
cadastre RDPPF
en les priant de transmettre, cas échéant,
aux autres services cantonaux concernés

N° Référence: 2601-04
Dossier traité par: Isabelle Rey/Christoph Käser
Wabern, le 20 octobre 2017

Circulaire Cadastre RDPPF n° 2017 / 02

Instruction «Cadastre RDPPF – Service Web RDPPF (appel d'un extrait)» Modification du 1^{er} novembre 2017

Mesdames, Messieurs

La présente circulaire a pour but de vous informer que l'instruction «Cadastre RDPPF – Service Web RDPPF (appel d'un extrait)» du 1^{er} octobre 2016 (état le 30 août 2016) a fait l'objet d'adaptations.

Une liste des modifications apportées figure au chapitre 5. Elles ont été élaborées par le groupe de travail technique, composé par P. Schär (BE), C. Rudert (BL), M. Felicissimo (GE), F. Voisard (NE), M. Dellenbach (NW/OW), C. Eisenhut, P. Di Donato (swisstopo), I. Rey (swisstopo) et R. Zürcher (swisstopo). Elles entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2017.

L'instruction existe en allemand, français et italien et peut être téléchargée sur www.cadastre.ch/rdppf
→ Aspects juridiques & publications → Instructions.



Nous vous prions de bien vouloir rendre les développeurs de vos logiciels attentifs aux modifications intervenues, afin qu'ils puissent mettre en œuvre le service Web RDPPF conformément aux dispositions de l'instruction. Pour les cantons dont le portail du cadastre RDPPF est déjà productif, un délai transitoire d'un an est accordé.

La présente circulaire remplace la circulaire Cadastre RDPPF 2016 / 05:
Instruction «Cadastre RDPPF – Service Web RDPPF (appel d'un extrait)».

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales
Mensuration officielle et cadastre RDPPF

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable

Christoph Käser
Responsable